



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 61670

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la fonction et la situation des jeunes docteurs en instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Ces personnes occupent des postes créés dans le cadre des emplois jeunes correspondant à de nouveaux métiers. L'objectif de leur travail est de transposer sur les moyens modernes de communication (cédérom, Internet), les enseignements classiques (français, mathématiques, langues étrangères), avec le contenu des programmes adapté à chaque niveau scolaire, et le contenu pédagogique idoine. Par conséquent, le profil des personnes allie un niveau de docteur d'université avec de hautes compétences en informatique. Peu de candidats ont possédé ce profil lors du recrutement sur examen en 1998-1999 (circulaire n° 98-136 du 23 juin 1998). Aujourd'hui, il y a 59 personnes concernées dans l'ensemble des IUFM. D'une part, elles s'inquiètent pour leur avenir personnel avec la durée limitée des emplois-jeunes à cinq ans. Leur profil atypique ne correspond pas à une demande dans le secteur privé. D'autre part, elle s'inquiètent du contenu de ces nouveaux métiers devenus indispensables pour le service public de l'éducation nationale. Il y a eu un important investissement professionnel nécessitant cohérence pour le suivi et l'aboutissement des projets éducatifs. Le remplacement du personnel actuel par d'autres emplois jeunes remettrait en cause le travail de pionnier entamé. Les jeunes docteurs en IUFM demandent la reconnaissance de nouveaux métiers qu'ils ont forgés en les intégrant dans le service public de l'éducation nationale soit en tant que maître de conférence (enseignement - chercheur), soit en tant qu'ingénieur de recherche. Il lui demande quelle mesure entend prendre le Gouvernement pour pérenniser ces métiers utiles à la mission de service public de son ministère.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61670

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3188